

## COMMUNE DE WATTEN

## ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/117

RESTRICTION DE CIRCULATION POUR TRAVAUX SUPPORT ENEDIS  
RUE PASCAL LEULLIETTE

Le Maire,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,  
Vu l'ATP DK26-1415 du Département du Nord,  
Vu la demande présentée par la société VF Electro à NEUF-BERQUIN, qui va réaliser des travaux de remplacement de support ENEDIS au 212 rue Pascal Leulliette,  
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

**ARRÊTE**

**Art 1** : La circulation sera restreinte avec empiètement sur chaussée aux abords du chantier sis 212 rue Pascal Leulliette le 01/06/2026.

**Art 2** : Le stationnement et les dépassements seront interdits à tous les véhicules aux abords du chantier.

**Art 3** : La vitesse sera limitée à 30km/h pour tous les véhicules aux abords du chantier.

**Art 4** : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

**Art 5** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- VF ELECTRO
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 28/05/2026

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Eric BLIN.